"*Les Amis de la Bienheureuse Eugénie Joubert*"

Association privée de fidèles (Droit canonique)

L'association « Les Amis de la Bienheureuse Eugénie Joubert », créée en 2022, association loi de 1901, a été reconnue en association privée de fidèles, au sens du Droit canonique, par Monseigneur J.-P. Delville (Evêque de Liège) le 9 octobre 2023. Comme indiqué sur le site internet dédié (www.bienheureuse-eugenie-joubert.fr)*, les objectifs de l'association sont :*

- de multiplier les opérations à même de mieux faire connaitre la Bienheureuse, figure du patrimoine culturel et de la catéchèse en particulier en France et en Belgique

- d'être Acteur de sa cause en canonisation (avec le Diocèse de Liège). L'animation culturelle est associée à une dimension spirituelle

La force d'une association est liée au nombre de ses adhérents. C'est pourquoi nous sommes tous invités à la rejoindre.

BULLETIN D'ADHESION (Année 2024)

Type d'adhésion : Simple ❑ Couple ❑
Personne morale ❑

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Téléphone : .....
E-mail : .....

Votre cotisation [1] :

Je règle ma cotisation de 10 euros ❑
Je souhaite faire un don (au-delà de 10 euros) ❑
Montant versé :

Mode de règlement :

Chèque ❑ (ordre : Amis de la Bienheureuse Eugénie Joubert)
Virement ❑
Compte bancaire : Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
IBAN : FR76 1690 6500 2387 0499 4088 001
BIC : AGRIFRPP869

Bulletin à retourner :

- par courrier : Les Amis de la Bienheureuse Eugénie Joubert
23 avenue Trespoey - 64000 Pau - France
- par courriel : amisbienheureuseeugenie@gmail.com

Fait à ..... le .....

Signature adhérent

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'association Les Amis de la Bienheureuse Eugénie Joubert s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

[1] Les membres du clergé régulier et séculier sont dispensés de cotisation.